VATEL CAPITAL

FCPI

VATEL INNOVATION

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DANS L'INNOVATION

27 % de réduction d'impôt sur le revenu

En contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage de 7 ans prorogeable de trois fois un an, soit au plus tard le 31 décembre 2036

27% DE RÉDUCTION D'IMPÔT

Sur le revenu en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage de 7 ans prorogeable de trois fois un an, soit au plus tard le **31 décembre 2036**

POURQUOI SOUSCRIRE AU FCPI VATEL INNOVATION

POUR DIVERSIFIER MON PATRIMOINE EN INVESTISSANT DANS DES PME INNOVANTES DANS LEUR DOMAINE

Le Fonds sera constitué à hauteur de 90 % de son actif de PME innovantes, présentant le caractère de Jeune Entreprise Innovante en application de l'article 44 sexies-0 A du CGI (ci-après les « JEI ») qui seront éligibles au Quota Règlementaire (tel que ce terme est défini à l'article 4.2.1. ci-dessous). Pour rappel, les dispositions de l'article L. 214-30 du code monétaire et financier imposent un quota minimum de 70%.

Le Fonds effectuera principalement des investissements de type capital risque dans des sociétés qui seront notamment sélectionnées sur des critères de perspectives de rentabilité, de potentiel de développement, de capacité à innover dans leur domaine, du potentiel de l'équipe dirigeante, et des perspectives de sortie à terme. Aucun secteur économique ne sera privilégié, pourvu que les sociétés satisfassent aux critères d'éligibilité au FCPI et présentent des perspectives de valorisation réelles et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds.
Le Fonds pourra notamment investir dans des secteurs tels que la défense, les énergies, l'industrie innovante, les technologies médicales, les logiciels ou l'intelligence artificielle.

POUR RÉDUIRE MON IMPÔT SUR LE REVENU ?

Les contribuables domiciliés fiscalement en France peuvent bénéficier d'une réduction de leur impôt sur le revenu égale à 27 % des versements, hors droits d'entrée, effectués au titre de souscriptions de parts de FCPI (article 199 terdecies-0 A VI-A du Code Général des Impôts). La réduction issue du dispositif IR-JEI est limitée à 50 000€ par foyer fiscal sur la période 2024-2028.

DURÉE DE 10 ANS MAXIMUM

La durée de vie du FCPI Vatel Innovation est de 10 ans maximum à compter de sa constitution.

La mise en liquidation du fonds interviendra au plus tard le 31 décembre 2036.

POUR RÉDUIRE MES IMPÔTS

En souscrivant au FCPI Vatel Innovation, je bénéficie de 27 % de réduction d'impôt sur le revenu en contrepartie d'une durée de blocage de **7 ans prorogeable trois fois un an,** soit au plus tard le 31 décembre 2036. Les avantages fiscaux auxquels mon investissement ouvre droit sont plafonnés dans les limites exposées ci-après.

POUR BÉNÉFICIER DE L'EXPERTISE DE VATEL CAPITAL DANS LA GESTION DE FCPI

L'équipe de gérants de Vatel Capital travaille ensemble depuis plus de dix ans. Le FCPI Vatel Innovation est le 19ème FCPI géré par Vatel Capital. Vatel Capital a déjà procédé au remboursement de ses 12 premiers FCPI dont 11 en performance positive, hors avantage fiscal.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

QUEL MONTANT SOUSCRIRE ?

150 000 €

C'est le montant de souscription maximum permettant à un couple de maximiser la réduction d'IRPP en contrepartie d'une durée de blocage de 7 ans prorogeable de trois fois un an.

75 000 €

C'est le montant de souscription maximum permettant à un célibataire de maximiser la réduction d'IRPP en contrepartie d'une durée de blocage de 7 ans prorogeable de trois fois un an.

QUELLE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ?

90 % DE L'ACTIF DU FONDS INVESTI EN ENTREPRISES INNOVANTES À FORT POTENTIEL

Le Fonds sera constitué à hauteur de 90 % de son actif de PME innovantes, présentant le caractère de Jeune Entreprise Innovante en application de l'article 44 sexies-0 A du CGI (ci-après les « JEI ») qui seront éligibles au Quota Règlementaire (tel que ce terme est défini à l'article 4.2.1. ci-dessous). Pour rappel, les dispositions de l'article L. 214-30 du code monétaire et financier imposent un quota minimum de 70%.

Le Fonds effectuera principalement des investissements de type capital risque dans des sociétés qui seront notamment sélectionnées sur des critères de perspectives de rentabilité, de potentiel de développement, de capacité à innover dans leur domaine, du potentiel de l'équipe dirigeante, et des perspectives de sortie à terme. Aucun secteur économique ne sera privilégié, pourvu que les sociétés satisfassent aux critères d'éligibilité au FCPI et présentent des perspectives de valorisation réelles et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds. Le Fonds pourra notamment investir dans des secteurs tels que la défense, les énergies, l'industrie innovante, les technologies médicales, les logiciels ou l'intelligence artificielle.

La partie du Fonds non investie en entreprises innovantes est investie en produits de taux (obligations d'entreprises, OPCVM ou FIA monétaires et obligataires, certificats de dépôt, bons du Trésor, obligations et titres analogues émis dans les pays de la zone Euro) ainsi qu'en 0PCVM ou FIA actions et ETF dont l'exposition aux actions peut atteindre 100 %.

Ces supports pourront représenter jusqu'à 90 % de l'actif du Fonds, notamment pendant la période d'investissement et pendant la période de pré-liquidation du Fonds.

Le Fonds ne pourra procéder à aucune distribution pendant la période d'indisponibilité fiscale, soit pendant une période de cinq ans à compter de la clôture définitive de la période de souscription des parts A.

UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ET RECONNUE DANS LE CAPITAL INVESTISSEMENT INNOVANT

Société de gestion indépendante et entrepreneuriale agréée par l'AMF, Vatel Capital est spécialisée dans l'accompagnement des PME françaises de croissance cotées et non cotées. Avec près de 500 M€ d'actifs sous gestion, elle s'appuie sur une équipe de gérants travaillant ensemble depuis plus de dix ans. Nous investissons dans des entreprises de nombreux secteurs, notamment ceux de la santé, des énergies renouvelables, des services aux entreprises et d'Internet et propose également une offre financière sur les actifs tangibles tels que la forêt, les terres agricoles et les énergies renouvelables. Vatel Capital a été lauréat en 2011 des Tremplins Morningstar de la société de gestion de portefeuille la plus dynamique, dans la catégorie « non coté ». En 2015, 2018, 2021, 2022 et 2023, le FCP Vatel Flexible a obtenu le Lipper Fund Award. En 2020, Vatel Capital est élue 2ème société préférée des CGPI dans la catégorie « Capital Investissement » du journal Investissements Conseils.

En 2022, Vatel Capital reçoit « le premier prix de la rédaction » du journal Investissements Conseils dans la catégorie « Autres diversifications ». En 2020 et 2022, Vatel Capital occupe la 2ème place du palmarès de Gestion de Fortune dans la catégorie Capital Investissement. En 2020, 2022 et 2023 Vatel Capital s'est vue récompen-sée au palmarès de Gestion de Fortune dans la catégorie Capital Investissement.

En 2026, Vatel Capital a été primée dans la catégorie « diversification » par le magazine Gestion de Fortune.

Chaque récompense décernée l'a été sur base d'une méthodologie propre de l'organisme ayant décerné le prix. Les prix ne reposent pas uniquement sur des critères de performance financière et les performances passées ne présagent pas des performances futures.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Votre argent est bloqué pendant une durée maximale de sept années prorogeable trois fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2036 au plus tard.

Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises innovantes qui présentent des risques particuliers ; c'est pour cette raison votre investissement n'est pas garanti et présente un risque de perte en capital.

EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS DANS DES SECTEURS INNOVANTS

Valorisation réelles et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds.
Le Fonds pourra notamment investir dans des secteurs tels que l'industrie innovante, les technologies médicales, les logiciels et Internet.

INDUSTRIE

Parmi les douze filières industrielles retenues par BPI France et le Ministère de l'industrie, comme étant stratégiques au niveau national, on peut citer les industries de l'énergie, le secteur naval et les matériaux.

> DANS CES DOMAINES, LES FCPI DE VATEL CAPITAL ONT NOTAMMENT PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES DANS L'INJECTION PLASTIQUE, LE DÉVELOPPEMENT D'UNITÉS DE MÉTHANISATION AGRICOLE, LA PRODUCTION DE BIOCARBURANT, LA PRODUCTION DE GRANULÉS DE BOIS ET LES SYSTÈMES DE MANUTENTION POUR INFRASTRUCTURES PORTUAIRES.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur de l'industrie innovante présente des aléas.
Le taux de croissance du secteur d'activité présenté ne préjuge en rien de la performance du Fonds.

SANTÉ

Le secteur de la santé présente une large variété de domaines d'investissements que ce soit dans l'industrie pharmaceutique, la biotechnologie, les équipements et technologies médicales et les services. C'est un secteur dynamique qui bénéficie de moteurs de croissance structurels stables, liés au vieillissement de la population, à l'augmentation des maladies chroniques dans les pays développés, mais aussi au développement de l'accès aux soins dans les pays émergents. Ces facteurs dopent la croissance de la demande en soins. Autre levier de performance : l'innovation. La santé constitue un secteur en pleine mutation technologique avec le développement du numérique, des outils intelligents connectés, de la télémédecine.

> DANS CE DOMAINE, LES FCPI DE VATEL CAPITAL ONT NOTAMMENT PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : IMPLANTS RACHIDIENS, IMAGERIE MÉDICALE, DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT DES ALLERGIES, THÉRAPIES INNOVANTES EN ONCOLOGIE.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur de la santé présente des aléas.

NUMÉRIQUE

Le numérique inclut les technologies fondées sur le protocole IP qui facilitent les échanges d'informations entre particuliers, entreprises et machines (par exemple, l'Internet mobile, l'Internet des objets ou le « cloud computing »). Mais il intègre aussi la production et l'exploitation d'un volume exponentiel de données - le Big Data - et des progrès très rapides en matière de robotisation. Dans cette acception large, les changements induits par le numérique sur nos modes de vie, de consommation, de production ou de prise de décision, apparaissent d'autant plus radicaux.

> DANS CE DOMAINE, LES FCPI DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : GESTION AUTOMATIQUE DE GRANDES BASES DE DONNÉES, LOGICIELS « MÉTIERS » POUR LES PME, LOGICIELS POUR LES OPÉRATEURS DE TÉLÉPHONIE MOBILE, LOGICIELS DE GESTION ET LOGICIELS DÉDIÉS À LA GESTION D'ACTIF, L'ASSURANCE ET LE CRÉDIT, LA COMPARAISON DE PRIX SUR INTERNET, LE CLOUD COMPUTING ET LE MARKETING À LA PERFORMANCE SUR INTERNET ET MOBILES.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur du numérique présente des aléas. Le taux de croissance du secteur d'activité présenté ne préjuge en rien de la performance du Fonds.

Les secteurs d'investissement présentés ci-dessus le sont à titre illustratif, sans engagement pour le fonds d'investir dans ces secteurs.

PROFIL DE RISQUE

Risque de perte en capital
La valeur des actifs sous-jacents peut baisser, ce qui se traduira par la diminution de la valeur du montant investi par le Fonds, voire la perte totale de l'investissement réalisé.

Risque de liquidité
Les titres non cotés ne bénéficient pas d'une liquidité immédiate, les investissements réalisés par le Fonds étant susceptibles de rester immobilisés durant plusieurs années.
Des conditions de marché défavorables peuvent limiter ou empêcher la cession des titres admis sur un marché français ou étranger, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Par ailleurs, le Fonds étant souscrit par un nombre restreint d'investisseurs, la liquidité des Parts peut s'avérer très réduite au cours de la durée de vie du Fonds.

Risque actions
(non cotées sur les marchés réglementés)
Le Fonds investit dans des PME pouvant avoir du mal à trouver un acquéreur du fait de l'absence de marché secondaire, ce qui pourrait engendrer la cession des titres à des prix bas et la baisse de la valeur liquidative des parts du Fonds.

Risque actions
(cotées sur les marchés réglementés)
La baisse des marchés d'actions peut entraîner une diminution de la valeur liquidative des titres, OPCVM et FIA en portefeuille, donc une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations
Le Fonds est potentiellement exposé à des sociétés dont la taille de capitalisation peut être faible. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Cela peut faire baisser la valeur liquidative plus fortement et plus rapidement.

Risque relatif aux obligations convertibles
(non cotées sur les marchés règlementés)
Une obligation convertible présente un risque de crédit avant sa conversion éventuelle, et un risque action non cotée après sa conversion, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux
Le risque de taux est proportionnel à la part des actifs obligataires. Une hausse des taux pourrait entrainer une baisse de la valeur liquidative des parts du Fonds.

Risque de change
Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement du Fonds par rapport à l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative des parts du Fonds peut baisser. Le risque de change sera limité à 10 % de l'actif du Fonds.

Risque de crédit
Le Fonds peut investir dans des actifs monétaires et obligataires. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur de ces créances peut entraîner une baisse de la valeur liquidative des parts du Fonds.

Risque lié au niveau de frais élevés
Le niveau des frais auxquels est exposé ce Fonds suppose une performance élevée, et peut donc avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de l'investissement. La performance, fonction de la composition de l'actif du Fonds, peut ne pas être conforme aux objectifs de l'investisseur.

Risque lié à l'investissement en titres high yield (spéculatifs)
Aucun critère de notation minimum n'étant requis dans la sélection des produits de taux, l'actif du Fonds pourra potentiellement être constitué de titres dits spéculatifs (notation long terme inférieure à BBB- chez Standard & Poor's).

Risque en matière de durabilité
Par « risque en matière de durabilité », on entend un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement, comme indiqué dans la législation sectorielle, en particulier dans les directives 2009/65/CE, 2009/138/CE, 2011/61/UE, 2013/36/UE, 2014/65/UE, (UE) 2016/97 et (UE) 2016/2341, ou dans les actes délégués et les normes techniques de règlementation adoptés en vertu de ces actes.

Méthode de calcul du risque global
En conformité avec les dispositions de l'article R214-30 du CMF, la Société de gestion appliquera la méthode de calcul de l'engagement en vue d'évaluer le risque global du Fonds.

CARACTERISTIQUES DU FONDS

Code ISIN	FR0014018XT8
Société de gestion	Vatel Capital SAS (Agrément GP-08000044)
Dépositaire	ODDO BHF
Zone géographique	France
Durée de vie du fonds	7 ans, prorogeable trois fois un an, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2036
Valeur nominale de la part	100 €, hors droits d'entrée.
Souscription minimale	1 000 €, soit 10 parts (hors droits d'entrée)
Valorisation	Semestrielle, le 31 mars et le 30 septembre de chaque année.
Droit d'entrée	5 % maximum
Durée de blocage des parts	Jusqu'au 31 décembre 2036 au plus tard

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'il est prévu dans son règlement ;
- et le montant des souscriptions initiales totales.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée	5 %	5 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,85 %	1 %
Frais de constitution	0,15 %	0,00 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	-	-
Frais de gestion indirects	0,01 %	0,00 %
Total	**3,51 %**	**1,50 %**

AVERTISSEMENT

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept années prorogeables trois fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2036 au plus tard. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Ce fonds dispose de 40 mois à compter de sa constitution pour atteindre son quota cible d'investissement présenté dans l'article 4.2.7 du règlement.
Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du document « Document d'Informations Clés ».
Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 31 mai 2026, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP et FCPI gérés par Vatel Capital est la suivante :

DÉNOMINATION	ANNÉE DE CRÉATION	POURCENTAGE DES INVESTISSEMENTS DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE LIMITE D'ATTEINTE DU QUOTA DE TITRES ÉLIGIBLES
FIP Kallisté Capital n°9	2016	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°10	2017	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°11	2018	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°12	2019	70,04 %	Quota atteint
FIP Kallisté Capital n°13	2020	108,29 %	Quota atteint
FIP Kallisté Capital n°14	2021	113,59 %	Quota atteint
FIP Kallisté Capital n°15	2022	107,34 %	Quota atteint
FIP Kallisté Capital n°16	2023	90,86 %	30 juin 2027
FIP Kallisté Capital n°17	2024	50,11 %	30 juin 2028
FIP Kallisté Capital n°18	2025	1,28 %	30 juin 2029
FIP Mascarin n°1	2017	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Mascarin n°2	2018	71,74 %	Quota atteint
FIP Mascarin n°3	2020	107,93 %	Quota atteint
FIP Mascarin n°4	2022	73,80 %	30 juin 2026
FCPI Dividendes Plus n°8	2020	100,26 %	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°9	2021	100,76 %	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°10	2022	71,30 %	30 juin 2026
FCPI Dividendes Plus n°11	2023	30,30 %	30 juin 2027
FCPI Dividendes Plus n°12	2024	24,49 %	30 juin 2028
FCPI Dividendes Plus n°13	2025	5,62 %	30 juin 2029

À PROPOS DE VATEL CAPITAL

Société de gestion indépendante et entrepreneuriale agréée par l'AMF, **Vatel Capital est spécialisée dans l'accompagnement des PME françaises de croissance cotées et non cotées**.

Avec près de 500 M€ d'actifs sous gestion, elle s'appuie sur une équipe de gérants travaillant ensemble depuis plus de dix ans. Nous investissons dans des entreprises de nombreux secteurs, notamment ceux de la santé, des énergies renouvelables, des services aux entreprises et d'Internet et proposons également une offre financière sur les actifs tangibles tels que la forêt, les terres agricoles et les énergies renouvelables.

Vatel Capital a été lauréat en 2011 des Tremplins Morningstar de la société de gestion de portefeuille la plus dynamique, dans la catégorie « non coté ».

En 2015, 2018, 2021, 2022 et 2023 le FCP Vatel Flexible a obtenu le Lipper Fund Award.

En 2020, **Vatel Capital** est élue 2ème société préférée des CGPI dans la catégorie « Capital Investissement » du journal Investissements Conseils.

En 2022, **Vatel Capital** reçoit « le premier prix de la rédaction » du journal Investissements Conseils dans la catégorie « Autres diversifications ».

En 2020, 2022 et 2023, **Vatel Capital** s'est vue récompensée au palmarès de Gestion de Fortune dans la catégorie Capital Investissement.

En 2024, la SC Terres Invest s'est vue décerner le prix de l'innovation par le magazine « Investissements Conseils ».

Le GFI Vatel a obtenu le trophée d'or du magazine « Le revenu » en 2024, 2025 et 2026.

En 2026, **Vatel Capital** a été primée dans la catégorie « diversification » par le magazine Gestion de Fortune.

Chaque récompense décernée l'a été sur base d'une méthodologie propre de l'organisme ayant décerné le prix. Les prix ne reposent pas uniquement sur des critères de performance financière et les performances passées ne présagent pas des performances futures.

QUESTIONS/RÉPONSES FRÉQUENTES SUR NOS FCPI

À combien s'élève ma réduction d'impôt ?

La souscription à un FCPI ouvre droit à 30% de réduction d'impôt. Les versements ouvrant droit à la réduction d'impôt sont retenus, à proportion du quota d'investissement en PME éligibles que le fonds s'engage à atteindre. Le FCPI Vatel Innovation a pour objectif d'être investi à hauteur de 90 % de son actif en PME éligibles.

	Célibataire				Couple			
Montant investi	5 000 €	10 000 €	30 000 €	50 000 €	15 000 €	40 000 €	60 000 €	100 000 €
Taux de réduction d'impôts	27 %							
Montant de réduction d'impôts	1 350 €	2 700 €	8 100 €	13 500 €	4 050 €	10 800 €	16 200 €	27 000 €

La réduction d'impôt s'applique-t-elle à l'assiette imposable ou à l'impôt dû ?

La réduction d'impôt s'applique sur l'impôt dû. La réduction issue du dispositif IR-JEI est limitée à 50 000€ par foyer fiscal sur la période 2024-2028.

VATEL CAPITAL

24, rue de Clichy - 75009 Paris
Tél. 01 40 15 61 77
contact@vatelcapital.com

www.vatelcapital.com

GUIDE DE SOUSCRIPTION

Pour que votre dossier de souscription soit complet,
vérifiez que vous avez bien rempli toutes les cases suivantes :

Remplir le dossier de souscription et signer aux endroits indiqués ☐

Joindre une photocopie d'un document d'identité en cours de validité (CNI/Passeport) ☐

Joindre un justificatif de domicile de moins de 6 mois (avis d'imposition, taxes habitation ou taxes foncières facture d'électricité, de gaz, téléphone, quittance de loyer ou assurance habitation) ☐

Effectuer le paiement de votre souscription : ☐
- Par chèque à l'ordre du Fonds
- Par virement en indiquant en objet mes nom et prénom (joindre une copie du virement)
- Par prélèvement en signant le mandant de prélèvement SEPA joint au dossier de souscription

Joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ☐

Merci d'adresser vos Bulletins complets à l'adresse suivante :

Vatel CAPITAL
24 rue de Clichy
75009 PARIS
ou par email à :
contact@vatelcapital.com

COORDONNEES BANCAIRES

Domiciliation
ODDO BHF SCA

12 BD DE LA MADELEINE
75009 PARIS

Titulaire(s) du compte :
FCPI VATEL INNOVATION 1
24 RUE DE CLICHY
75009 PARIS
FRANCE

ESPECES	**EUR**	FR76 4585 0000 0126 0530 0000 164
	Code BIC :	**ODDOFRPP**
TITRES		FR76 4585 0000 0100 0002 6053 064
	Code BIC :	**ODDOFRPP**

ADHERENT EUROCLEAR FRANCE 585

VATEL CAPITAL

VATEL CAPITAL

Société de Gestion
Vatel Capital
24, rue de Clichy - 75009 Paris
Tél. 01 40 15 61 77
N° d'agrément AMF : GP-08000044

Dépositaire
ODDO BHF
12 boulevard de la Madeleine
75440 Paris Cedex 09

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

FCPI VATEL INNOVATION

Fonds commun de placement dans l'innovation
Article L.214-30 du Code monétaire et financier
Agrément AMF du 16/07/2026
Code ISIN : FR0014018XT8

Cachet du distributeur :

1. ETAT CIVIL (Ecrire en lettres capitales)

SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR
☐ M. ☐ Mme	☐ M. ☐ Mme
Nom	Nom .....
Nom de jeune fille	Nom de jeune fille .....
Prénom	Prénom .....
Né(e) le	Né(e) le .....
à ..... N° de Dépt	à ..... N° de Dépt .....
Nationalité	Nationalité .....
Téléphone	Téléphone .....
Email (obligatoire)	Email (obligatoire) .....

Adresse fiscale .....
Code postal ..... Ville .....

Joindre une copie lisible d'une pièce d'identité à jour (pour chaque co-souscripteur le cas échéant), un RIB et un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture de téléphone, électricité, gaz, eau, quittance de loyer ou avis d'imposition).

En dehors des informations réglementaires qui vous seront transmises par courrier, vous recevrez par email un accusé de traitement de votre souscription, la lettre d'information semestrielle du FCPI Vatel Innovation ainsi qu'une information ponctuelle sur les prises de participation réalisées.

2. ENGAGEMENTS DU SOUSCRIPTEUR

Engagements spécifiques en vue de bénéficier d'une exonération d'impôts sur le revenu (IR) sur les produits distribués et les plus-values des parts du Fonds. J'ai pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris. Par ailleurs, j'ai conscience que pour bénéficier des avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de son actif dans des sociétés répondant aux critères d'investissement visés à l'article L.214-30 du Code Monétaire et Financier (C.M.F).

- Je certifie être fiscalement domicilié en France ;
- Je déclare être redevable de l'impôt sur le Revenu (IR) ;
- Je m'engage à conserver ces parts pendant 5 ans à compter de leur souscription ;
- Je déclare être informé(e) que les versements pris en compte pour la réduction d'IR sont plafonnés à 150 000 euros (hors droits d'entrée) pour un contribuable marié ou pacsé soumis à une imposition commune et à 75 000 euros (hors droits d'entrée) pour les autres.
- Je m'engage à ne pas détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du Fonds ;
- Je m'engage à ne pas détenir plus de 25 % des droits aux bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, avec mon conjoint, nos ascendants ou nos descendants, ou avoir détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.

Je reconnais irrévocablement :

- avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du FCPI Vatel Innovation ;
- que la société de gestion Vatel Capital ne m'a prodigué aucun conseil en investissement ;
- qu'en application de l'article L.214-24-35 du code monétaire et financier, la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds ;
- comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription des parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi, ainsi que les dispositions relatives aux conditions de rachat ;
- avoir souscrit dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon Conseiller Financier et en dehors de tout démarchage bancaire et financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code Monétaire et Financier ;
- certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- déclare ne pas répondre aux critères du statut de « US person » au sens du droit fiscal américain (par exemple : pays de naissance, numéro de téléphone, adresse, etc... aux États-Unis) ;
- avoir été informé(e) de ma catégorisation en tant que client non professionnel dans le cadre de cette souscription ;
- avoir été informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds ;
- avoir été informé(e) de la durée de blocage des parts du Fonds, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2036 ;
- que les avantages fiscaux ne sont pas la seule motivation de ma souscription dans le Fonds ;
- que les fonds utilisés pour cette souscription proviennent d'un compte bancaire à mon nom et d'un établissement bancaire Français ou Européen.

3. SOUSCRIPTION

Je déclare souscrire au FCPI Vatel Innovation dans les conditions suivantes :

(I) Montant de la souscription*	(II) Montant des droits d'entrée (5 % maximum du montant de la souscription)	Souscription totale : (I) + (II)
..... (€)	..... (€)	..... (€)

* Souscription minimale de 1000 € (hors droits d'entrée)

4. RÉGLEMENT ET LIVRAISON DES PARTS

Je verse ce jour, un montant de (somme en toutes lettres) pour le règlement immédiat de l'intégralité de la souscription :

..... €

☐ par chèque à l'ordre de « FCPI Vatel Innovation »

☐ par virement sur le compte du FCPI Vatel Innovation dont les coordonnées figurent ci-dessous, en indiquant en objet mes nom et prénom.
IBAN : FR76 4585 0000 0126 0530 0000 164
CODE BIC : ODDOFRPP

- Nom et adresse de la banque : .....
- Nom du titulaire du compte : .....

☐ par le débit mon compte bancaire conformément au mandat de prélèvement SEPA ci-joint

Je souhaite que les parts A souscrites soient livrées (cocher la case correspondante) :

☐ en nominatif pur chez ODDO BHF, sans droits de garde (choix par défaut).

☐ sur mon compte titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le **RIT ci-joint** (joindre obligatoirement un RIT).

Le bulletin est valable sous réserve de l'encaissement de la souscription et dans la limite des parts A disponibles.

5. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Je verse un montant total de ..... (€), qui comprend un montant de droits d'entrée de ..... (€).
Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.
Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,51 %, dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,50 %.
Les commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà d'une durée de 7 ans.

6. MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,001 % du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % de la plus-value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement à hauteur de 100 % du montant de souscription des parts A.

7. FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT ET DECLARATION D'ORIGINE DES FONDS

Situation familiale :

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

Origine des fonds liés à cette souscription (cocher la ou les cases utiles) :

☐ Revenus professionnels
☐ Revenus fonciers
☐ Epargne
☐ Succession - Donation
☐ Rachat ou bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie
☐ Revenus mobiliers
☐ Gains au jeu
☐ Autres, à préciser : .....

NB : En application de la réglementation, Vatel Capital pourrait être amenée à vous demander des pièces justificatives nécessaires à l'acceptation de votre dossier de souscription.

Situation professionnelle du souscripteur : ☐ Actif ☐ Retraité ☐ Sans activité
Profession (Si retraité(e), préciser la profession antérieure) : .....
Secteur d'activité ou employeur : .....

Situation professionnelle du co-souscripteur (en cas de co-souscription) : ☐ Actif ☐ Retraité ☐ Sans activité
Profession (Si retraité(e), préciser la profession antérieure) : .....
Secteur d'activité ou employeur : .....

Personne Politiquement Exposée (PPE)* :
Vous, une personne de votre famille, de votre entourage ou avec laquelle vous avez des liens d'affaires étroits, exercez ou avez exercé une fonction politique au cours des 12 derniers mois : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez renseigner et joindre à votre dossier de souscription le formulaire disponible ici : www.vatelcapital.com/ppe

Estimation des revenus annuels (professionnels et autres revenus fonciers immobiliers, etc.) :

☐ sans revenu ☐ 0 à 25K€ ☐ 25 à 50K€ ☐ 50K€ à 100K€ ☐ + de 100K€

Estimation du Patrimoine net : ☐ 0 à 100K€ ☐ 100K€ à 300K€ ☐ 300K€ à 500K€ ☐ + de 500K€

Répartition du patrimoine net avant investissement :

- Immobilier :	%
- actif financier liquide :	%
- actif financier illiquide :	%
- actif foncier (terrains, SCPI, etc.) :	%
- Autre :	%

Objectifs du placement (plusieurs choix possibles) :

☐ Valoriser un capital
☐ Financer un projet
☐ Transmettre son capital
☐ Disposer de revenus complémentaires à terme
☐ Défiscaliser

8. SIGNATURE

J'atteste de l'exactitude des informations ci-dessus et je certifie qu'elles sont conformes à ma situation et par ma signature ci-après je consens à ce que Vatel Capital dispose de ces informations. Ces informations sont obligatoires pour l'acceptation de la souscription par la société de gestion Vatel Capital.

Fait à : .....

Le : .....

En 2 exemplaires, dont l'un m'est remis pour envoi aux services fiscaux avec l'attestation fiscale.

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR

SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR

9. AVERTISSEMENT

Vatel Capital ne prodiguant pas de conseil en investissement, vous devez vous rapprocher en tant que souscripteur de votre Conseiller en Investissements Financiers afin d'obtenir un accompagnement adéquat à votre situation personnelle.

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée maximale de 7 années prorogeable trois fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2036 au plus tard, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du Document d'Informations Clés pour l'investisseur. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Les données sont collectées dans l'intérêt du client et utilisées dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur (notamment celles relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme). Ces données à caractère personnel ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour répondre aux exigences légales ou réglementaires. Conformément à la réglementation en vigueur, et de par votre consentement à transmettre à Vatel Capital ces informations, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer auprès de VATEL CAPITAL par courrier ou par email : **contact@vatelcapital.com**. Ces données seront conservées 5 ans après la liquidation du Fonds.

Conformément à la réglementation en vigueur RGPD, vous bénéficiez de l'ensemble des droits RGPD à titre d'exemple d'un droit d'accès, de rectification, etc... lié aux informations qui vous concernent.

Au 31 mai 2026, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP et FCPI gérés par Vatel Capital est la suivante :

DÉNOMINATION	ANNÉE DE CRÉATION	POURCENTAGE DES INVESTISSEMENTS DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE LIMITE D'ATTEINTE DU QUOTA DE TITRES ÉLIGIBLES
FIP Kallisté Capital n°9	2016	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°10	2017	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°11	2018	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°12	2019	70,04 %	Quota atteint
FIP Kallisté Capital n°13	2020	108,29 %	Quota atteint
FIP Kallisté Capital n°14	2021	113,59 %	Quota atteint
FIP Kallisté Capital n°15	2022	107,34 %	Quota atteint
FIP Kallisté Capital n°16	2023	90,86 %	30 juin 2027
FIP Kallisté Capital n°17	2024	50,11 %	30 juin 2028
FIP Kallisté Capital n°18	2025	1,28 %	30 juin 2029
FIP Mascarin n°1	2017	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Mascarin n°2	2018	71,74 %	Quota atteint
FIP Mascarin n°3	2020	107,93 %	Quota atteint
FIP Mascarin n°4	2022	73,80 %	30 juin 2026
FCPI Dividendes Plus n°8	2020	100,26 %	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°9	2021	100,76 %	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°10	2022	71,30 %	30 juin 2026
FCPI Dividendes Plus n°11	2023	30,30 %	30 juin 2027
FCPI Dividendes Plus n°12	2024	24,49 %	30 juin 2028
FCPI Dividendes Plus n°13	2025	5,62 %	30 juin 2029

Mandat de prélèvement SEPA

SEPA
Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) VATEL CAPITAL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de .....
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

VATEL CAPITAL

Référence unique du mandat : .....

DÉBITEUR

Nom* .....

Adresse* .....

Code postal* ..... Ville* .....

Pays* .....

IBAN* .....

BIC** .....

Tiers débiteur .....

A* : .....

SIGNATURE*

Référence unique du mandat : .....

CRÉANCIER

Nom* VATEL CAPITAL

Adresse* 24 RUE DE CLICHY

Code postal* 75009 Ville* PARIS

Pays* FRANCE

Paiement : ☐ Récurrent / Répétitif ☒ Ponctuel

Tiers créancier : **FCPI VATEL INNOVATION**

Le* : ☐☐☐☐☐☐☐☐

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

(*) Veuillez compléter les données obligatoires du mandat.
(**) Obligatoire si hors de l'EEE. Facultatif pour les opérations intra Espace Economique Européen (EEE).

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

FCPI VATEL INNOVATION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer avec d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : FCPI VATEL INNOVATION
Nom de l'initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) : VATEL CAPITAL
Code ISIN : Parts A : FR0014018XT8
Site internet : www.vatelcapital.com
Appelez le **+ 33 1 40 15 61 77** pour de plus amples informations
Autorité compétente : Autorité des Marchés Financiers (AMF)
L'AMF est chargée du contrôle de VATEL CAPITAL en ce qui concerne ce document d'informations clés.
VATEL CAPITAL est une Société de gestion de portefeuille agréée en France sous le numéro GP-08000044 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 1er aout 2026

AVERTISSEMENT

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Le FCPI Vatel Innovation est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation soumis au droit français de la catégorie FCPR.

Durée : 7 ans prorogeable trois fois un an, soit au plus tard le 31 décembre 2036.

Objectifs : Le Fonds sera constitué à hauteur de 90 % de son actif de PME innovantes, présentant le caractère de Jeune Entreprise Innovante en application de l'article 44 sexies-0 A du CGI (ci-après les « JEI ») qui seront éligibles au Quota Règlementaire (tel que ce terme est défini à l'article 4.2.1. ci-dessous). Pour rappel, les dispositions de l'article L. 214-30 du code monétaire et financier imposent un quota minimum de 70%. Conformément à l'article 4.2.7 du règlement du fonds, le quota de 90 % visé à l'article 4.2.1 doit être respecté en totalité au plus tard quarante-huit (48) mois à compter de la date de clôture de la période de souscription du Fonds.

Le Fonds effectuera principalement des investissements de type capital risque dans des sociétés qui seront notamment sélectionnées sur des critères de perspectives de rentabilité, de potentiel de développement, de capacité à innover dans leur domaine, du potentiel de l'équipe dirigeante, et des perspectives de sortie à terme. Aucun secteur économique ne sera privilégié, pourvu que les sociétés satisfassent aux critères d'éligibilité au FCPI et présentent des perspectives de valorisation réelles et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds. Le Fonds pourra notamment investir dans des secteurs tels que la défense, les énergies, l'industrie innovante, les technologies médicales, les logiciels ou l'intelligence artificielle.

L'actif du Fonds est constitué pour 40 % au moins de titres reçus en contrepartie de souscriptions au capital ou de titres reçus en contrepartie d'obligations converties de sociétés respectant les conditions définies au 4.2.1. du Règlement du Fonds.

Le Fonds prendra des participations dans des sociétés ayant leur siège social en France, ainsi que dans le reste de l'espace économique européen.

Le Fonds prendra dans les sociétés des participations minoritaires (jusqu'à 35 % du capital), étant entendu que les participations détenues dans ces sociétés par les fonds gérés par la société de gestion ou par des entreprises qui lui sont liées pourront constituer ensemble une participation majoritaire. La taille des investissements sera généra-lement inférieure à 1M€. La partie libre, le cas échéant, fait l'objet d'une gestion active au travers de produits de taux cotés ou non-cotés, d'OPCVM ou FIA actions et d'actions non cotées ou cotées sur tous les marchés réglementés ou non réglementés.

Dépositaire : ODDO BHF

Informations complémentaires : De plus amples informations sur le FCPI, le règlement, la brochure commerciale et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et peuvent être obtenus gratuitement auprès de celle-ci.
La valeur liquidative est disponible sur https://www.vatelcapital.com ou auprès de la société de gestion.

Investisseurs de détail visés : Ce produit est destiné aux investisseurs qui sont à même d'assumer toute perte encourue en raison des fluctuations de valeur des investisse-ments sous-jacents pendant la durée de vie du produit ou à l'échéance de celui-ci.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 7 années.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé le fonds dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque haute. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé.

Vous ne pourrez pas sortir du produit avant échéance, sauf cas exceptionnels visés par le règlement du fonds. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance. Compte tenu du caractère non coté et non liquide des actifs du fonds, la société de gestion pourrait être amenée à décider qu'il est dans l'intérêt des porteurs de proroger la durée du fonds au-delà de la date prévue et dans les conditions prévues au règlement.

INDICATEUR DE RISQUE

1	2	3	4	5	**6**	7

RISQUE FAIBLE ← → RISQUE ÉLEVÉ

VATEL CAPITAL

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir Le scénario de tensions montre ce que vous pourrie z obtenir dans des situations de marché extrêmes.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE	Pour un investissement de 10 000 €	10 ans
Scénario minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	**6 032,90 €**
	Rendement annuel moyen	**- 4,9 %**
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	**6 586,26 €**
	Rendement annuel moyen	**- 4,09 %**
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	**9 626,43 €**
	Rendement annuel moyen	**- 0,38 %**
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	**12 651,77 €**
	Rendement annuel moyen	**2 ,38 %**

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Ils ont été construits en fonction des statistiques de performance de produits comparables fournies par FRANCE INVEST. Les scénarios présentés sont une estimation de performance s futures. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter l'investissement ? ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI VATEL CAPITAL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.
Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, sur la période de détention. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Investissement initial de 10 000 €	
Scénarios	Si vous sortez dans 10 ans
Coûts totaux	**2 998 €**
Incidence sur le rendement *	**3,50 %**

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,70% avant déduction des coûts et de -0,38% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS - PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : 10 ans minimum		10 000 EUR sont investis Si vous sortez après 10 ans
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	5 %	**500 €**
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit mais la personne qui vous le vend peut le faire.	**0 EUR**
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,85% Frais de gestion administrative, financière, comptable et juridique au bénéfice de la Société de Gestion exprimé en % de la valeur de votre investissement par an.	**2 850 €**
Coûts non récurrents		
Frais de constitution et frais de gestion indirects	Coûts liés à la création, à la promotion du Fonds et aux investissements dans d'autres OPC. Frais de constitution : 1,50% Frais de cession : 0,01%	**Maximum 150 €**
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	L'incidence des commissions d'intéressement (i.e carried interest) dont le montant est égal à 20% de la plus-value dès lors que le remboursement et les distributions effectués aux investisseurs ont atteint 100% du nominal des parts. Les porteurs de parts B du fonds pourront recevoir, le cas échéant, du « carried interest » dans les conditions de l'article 23 du Règlement. Ces droits ne constituent pas une commission mais un droit financier attaché à un investissement. L'incidence du carried interest est, néanmoins, par nature dépendante de la performance, elle est donc prise en compte dans ce document. »	**0 EUR**

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

L'horizon d'investissement recommandé est de sept (7) ans. Sauf rachat exceptionnel de vos parts tel que visé dans le règlement, vous êtes en principe engagé dans le FCPI jusqu'à l'expiration d'une période de sept (7) ans minimum prorogeable 3 fois un an soit au plus tard le 31 décembre 2036 à compter de votre date de souscription.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

VATEL CAPITAL informe sa Clientèle qu'elle met en oeuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de VATEL CAPITAL au 24 Rue de Clichy - 75009 Paris.
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.vatelcapital.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Toute demande d'information relative au FCPI Vatel Innovation peut être adressée à la Société de Gestion. De plus la politique de gestion des conflits d'intérêts est consultable sur le site internet de Vatel Capital https://www.vatelcapital.com/mentions-legales/politique-de-gestion-des-conflits-dinterets/ et pour obtenir une information plus détaillée merci d'envoyer un email à contact@vatelcapital.com. Le règlement, le document d'information des investisseurs, le rapport annuel intégrant le rapport de gestion, les comptes annuels et les rapports du Commissaire aux comptes peuvent être obtenus sur simple demande de l'Associé auprès de VATEL CAPITAL - 24, rue de Clichy - 75009 Paris.

Classification SFDR : Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), le Fonds est classifié « article 6 » au sens dudit Règlement en ce qu'il ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales et n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Fiscalité : le Fonds a pour objectif de permettre à ses Porteurs de parts A de bénéficier du régime de réduction d'impôt sur le revenu visé à l'article 199 terdecies-0 A du CGI. Une note fiscale distincte, non visée par l'AMF est remise préalablement à la souscription des porteurs de parts, leur décrivant les conditions qui doivent être réunies pour qu'ils puissent bénéficier de ces régimes fiscaux, et notamment celles tenant aux contraintes d'investissement que doit respecter le Fonds. Cette note fiscale peut également être obtenue auprès de la Société de gestion sur simple demande.

Le FCPI a été agréé par l'AMF le 16/07/2026 et est soumis à la réglementation de l'AMF.
Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers, le souscripteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers sous réserve que (i) le souscripteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de VATEL CAPITAL et ne soit pas satisfait de la réponse de VATEL CAPITAL selon les modalités suivantes :

Par courrier : Le Médiateur – Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Par internet, en utilisant le formulaire de Demande de médiation disponible sur le site de l'AMF